

Le système accentuel du français et sa valeur stylistique

Fernande Ruiz Quemoun
Universidad de Alicante

Les phénomènes prosodiques ou suprasegmentaux que nous allons aborder vont au-delà des phonèmes. Nous ferons un rapide survol descriptif et explicatif de l'accent français pour mettre en relief l'étroite solidarité qui l'unit au rythme et à l'intonation dans leur comportement fonctionnel et leur étroite parenté. Une autre question importante est celle du "poids" sémantique de l'accent sur l'énoncé. En tant qu'enseignant de langue française notre but est la communication, donc nous attachons un intérêt tout spécial aux éléments suprasegmentaux. Ceux-ci tiennent une place essentielle et significative dans la langue orale qui doit être appréhendée dans sa totalité. En effet, l'intonation, le rythme, les pauses donnent 'l'accent' à la langue et, sont porteurs de sens.

Mais avant tout, une question s'impose, il faudrait rappeler ce qu'est l'accent du français.

1. Qu'est-ce que l'accent du français?

Lorsque nous parlons d'accent, nous ne devons pas abandonner le relief sonore qui est le fruit d'un ensemble de comportements analysables et hiérarchisables.

Pour désigner ce que les romanistes appellent 'accent tonique', les phonéticiens et les linguistes disent *accent* car le mot tonique signifie 'de hauteur', et il n'est pas souhaitable de lier un terme de fonction à un terme de réalisation.

Selon Martinet 'L'accent est la mise en valeur d'une syllabe et d'une seule dans ce qui représente, pour une langue donnée, l'unité accentuelle'. Pour les linguistes, en général, l'accent établit une hiérarchie de syllabes, un contraste sur

l'axe syntagmatique et a une fonction démarcative ou distinctive dans certaines langues.

Certains auteurs affirment que les langues à accent fixe sont des langues sans accent. Le principal argument qui soutient cette thèse est que l'accent n'assume pas de fonction distinctive dans les langues à accent fixe. Hjelmslev (1943) fut l'un des premiers à considérer la langue française comme langue sans accent. Togeby (1965: 31-37 et 53) considère que l'accent fixe du français ne peut assumer de fonction sémantique et morphologique et, qu'il n'est donc pas phonologiquement distinctif. Pilch (1973: 54) considère que le français est une langue où l'accent n'a pas de fonction linguistique.

Pour Pilch:

Le critère opérationnel qui caractérise une langue sans accent est qu'elle n'admet pas d'oppositions entre deux séquences de phonèmes identiques ayant des frontières de mot à des endroits différents.

D'après Fónagy, dans

L'exemple que Pilch cite pour illustrer sa thèse 'six lapins vs s'il a peint' l'homorythme n'est pas de rigueur. Les adjectifs numéraux attirent souvent l'accent, [...] ce qui permet de distinguer / silapɛ / de / sila`pɛ /.

Dans une perspective différente, certains auteurs soutiennent que c'est l'absence d'un accent de mot au profit d'un accent de groupe qui caractérise les langues sans accent. Carton (1974: 103) affirme que

si beaucoup de francophones ont l'impression que leur langue est sans accent tonique, c'est parce que l'unité accentuelle est élastique.

Nous essaierons d'illustrer cette théorie avec quelques exemples:

- Il regarde l'étable? [**il RəgaRdə letab!?**]
- Il regarde les tables? [**il RəgaRdə le tab!?**]
- Le portail est ouvert. [**lə pɔRtaj jɛ' tuvɛR**]
- Le portail est tout vert. [**lə pɔRtaj jɛ tu' vɛ:R**]

Ces phrases perdent leur ambiguïté avant la fin de la phrase grâce aux indices de segmentation prosodique qui marquent la fin des groupes phonologiques.

Dans la première phrase la coupure se trouve après: 'regarde' et, dans la deuxième après 'les'.

En ce qui concerne la ‘troisième phrase’, la frontière se trouve après ‘est’; tandis que dans la quatrième, après le quantificateur ‘tout’ qui demande une pause. Il s’agit là d’un problème morphosyntaxique.

L’accent de mot disparaît au profit de l’accent de groupe; l’accent permet de distinguer:

/ il RəgaRdə ‘ letab! / il RəgaRdə le’ tab! /
/ lə pɔRtaj jɛ’ tuvɛR / lə pɔRtaj jɛ tu’ vɛ:R /

Il convient d’adopter un critère de segmentation qui soit valable pour les différentes unités linguistiques constituées à partir de l’organisation du message -facteurs syntaxiques-, de l’apport d’information -facteurs sémantiques-, et de la situation de communication -facteurs pragmatiques.

Nous venons de le souligner, le français est une langue à accent fixe, la place de l’accent se place toujours sur la dernière syllabe du mot isolé ou du groupe, du syntagme dans lequel il est inséré: Jolie // jolie poupée (sur la dernière syllabe du syntagme).

Comme nous le savons, le français est une langue à accent syntaxique, l’accent ne porte pas sur un mot comme l’italien, où tous les mots lexicalement pleins portent un accent. En français l’accent porte sur un syntagme.

En français il faut distinguer deux types d’accent, un accent dit interne, non emphatique, et un accent dit externe ou emphatique lié à des facteurs expressifs et intellectuels, alors que le premier est purement linguistique.

L’accent interne frappe la dernière syllabe du mot isolé (l’avant-dernière si elle comporte un

[ɛ]): *Fillette; blanquette; garçon*, ou la dernière syllabe du groupe dans lequel il est inséré: *Un petit garçon*.

Notre unité accentuelle, c’est le groupe, non le mot.

Tout le problème est alors celui de la délimitation de ces groupes. S’il existe en effet des interdits, il n’existe pas de règle pour les définir. Les interdits concernent les mots dits clitiques qui sont nécessairement atones, comme les déterminants ou les pronoms personnels. Ces clitiques sont des proclitiques, c’est-à-dire qu’ils s’appuient en quelque sorte sur le mot qui les suit et qui, pouvant porter l’accent, présente une syllabe dite, selon P. Garde, *accentogène* (unités, susceptibles d’être définies syntaxique et sémantiquement, qui portent l’accent dans certains contextes): *Je le sais*.

Les interdits sont aussi en fonction de la construction syntaxique. Ainsi, il est possible de séparer le substantif de l’adjectif qui le suit, et de placer deux accents dans un groupe comme *Un concert merveilleux*.

Mais on ne pourra pas séparer l'adjectif du substantif qui le suit, et un groupe comme *Un merveilleux concert* ne pourra porter qu'un accent sur le dernier mot. En dehors de ces cas, plusieurs placements d'accent sont possibles selon l'indépendance plus ou moins grande que l'on attribue aux groupes. Soit la phrase de Gérard de Nerval:

Comment peindre l'étrange désespoir où ces idées me réduisirent peu à peu? Un mauvais génie avait pris ma place dans le monde des âmes; -pour Aurélia, c'était moi-même, et l'esprit désolé qui vivifiait mon corps, affaibli, dédaigné, méconnu d'elle, se voyait à jamais destiné au désespoir ou au néant. (Nerval, 1967: 125)

Si la ponctuation impose le placement d'accent sur: *comment, désespoir, où, peu à peu*, rien ne s'oppose à ce que les groupes ainsi délimités soient eux-mêmes subdivisés et à ce que l'on place des accents par exemple sur: *comment, l'étrange, désespoir, ces idées, peu à peu*.

Comment peindre l'étrange désespoir où ces idées me réduisirent peu à peu?

Après avoir vu l'importance de la place de l'accent, il convient d'étudier ses fonctions.

2. Les fonctions de l'accent

Du point de vue fonctionnel un accent assume les fonctions variées dont il dispose parce qu'il est en opposition avec un autre type d'accent qui aurait pu être à sa place. Ces unités ont un sens dans la chaîne parlée. Il s'agit de considérer les traits prosodiques dans leur continuum; l'intonation doit être étudiée dans cette perspective.

C'est ici une affaire d'interprétation. Les fonctions de cet accent sont multiples. Nous avons affaire en premier lieu à une fonction démarcative, puisque, frappant toujours la dernière syllabe d'un groupe, il en signale une des frontières. Cette fonction permet des levées d'ambiguïté: par exemple dans le groupe *un patient assistant*, selon que le substantif est *assistant* ou *patient*, l'accent sur *patient* sera possible ou non. Il s'agit en second lieu d'une fonction contrastive, qui se traduit par la mise en relief de la syllabe accentuée par rapport aux syllabes atones qui l'entourent. Enfin, c'est peut-être là son rôle essentiel, l'accent joue un rôle dans l'intonation, puisqu'il tombe sur la dernière syllabe du groupe intonatif et en quelque sorte souligne l'effet de relief mélodique.

L'accent externe ou emphatique est également fixe, mais frappe cette fois la première syllabe d'un mot:

L'énoncé exclamatif: '*Impossible n'est pas français!*' illustre ce que nous venons de dire. L'interlocuteur a une intention: il désire mettre en évidence le caractère, la mentalité, de tous les français: il s'agit d'une question de style.

La mise en relief peut concerner n'importe quel mot suivant le désir de celui qui parle, et de ce fait, modifier dans des proportions très importantes la stabilité intonative préconisée par le modèle de la communication orale. Du fait de son 'intensité', la mise en relief masque en quelque sorte l'accent rythmique, qui est par nature plus faible. D'autre part, il ne faut surtout pas considérer la mise en relief comme un accent rythmique, l'apprenant hispanophone aura tendance à le faire, car l'accent et le rythme de sa langue ne font qu'un, et il croira retrouver dans la mise en relief ce qui pour lui correspond à l'accent.

Cet accent est lié à une extension expressive, comme dans l'exemple précédent, où il souligne l'exclamation. Quelquefois, il sert à opposer deux mots:

Je n'ai pas dit *boulette*, j'ai dit *poulette*.
Il a vu une *balise*, pas une *valise*.
Un seul phonème oppose: *châtain* de *satins*.
Elle a dit *croissant* et pas *trois cents*.
C'est le *chouchou*, pas le *joujou*.

Ses fonctions sont les mêmes que celles de l'accent interne (contrastive et démarcative). Il présente de surcroît une fonction d'insistance ou de mise en relief expressive.

L'accent permet de repérer des patrons internes différents:

- *impossible* / *impossible*.

En langue espagnole, l'accent permet de différencier des formes différentes:

- Entre un temps du passé: '*estudió*'
- et un temps du présent: '*estudio*'.
- Entre un verbe: '*libró*'
- et un substantif: '*libro*'.

Pour Fernand Carton,

L'accent à fonction purement contrastive n'existe plus en français contemporain. Pour Rossi et Di Cristo, ce que nous continuons à appeler 'accent' est un fait d'intonation. En effet, il (l'accent) assume une fonction démarcative: il est final de groupe. Soit une phrase simple: 'elle a acheté une robe très *courte*': il y a trois unités de sens. Mais ces unités sont élastiques: je peux placer trois prééminences accentuelles, ou n'en mettre que deux (*té* et *court*), ou même, en parlant très vite, une seule (*court*). (Carton, 1997: 99)

Les phonèmes, unités minimales de la chaîne parlée, analysables en traits articulatoires et acoustiques, assurent une fonction distinctive dans la langue. Ils

se combinent en unités de rangs supérieurs: la syllabe et les groupements de syllabes (mots phoniques, groupes rythmiques, groupes de souffle) appelés unités suprasegmentales dans la linguistique américaine et prosodèmes dans les études européennes. Le terme prosodie désigne le domaine de la phonétique qui étudie ces unités, leurs caractéristiques physiques et leurs fonctions linguistiques.

On classe dans la prosodie tous les faits de parole qui n'existent pas dans le cadre phonématique, c'est-à-dire qui échappent à la deuxième articulation. Physiquement, il s'agit en général de faits phoniques nécessairement présents dans tout énoncé parlé: l'énergie avec laquelle on articule est toujours là, à un degré quelconque; dès que la voix se fait entendre, les vibrations de la glotte ont une fréquence et donnent à chaque instant une hauteur mélodique déterminée; un autre trait est la durée, qui est un aspect physique inéluctable de la parole, puisque les énoncés se développent dans le temps.

Les limites des unités prosodiques ne coïncident pas avec la segmentation de la chaîne qui livre les phonèmes au sens le plus généralement admis du terme. Les faits prosodiques concernent et caractérisent des unités de la chaîne dont les dimensions ne sont pas nécessairement celles des phonèmes. Ces unités sont souvent plus considérables que le phonème, comme la syllabe ou le noyau syllabique qui comporte fréquemment une diphtongue de deux phonèmes. Elles peuvent aussi être plus petites que lui, comme lorsqu'on analyse le noyau syllabique (qui peut être un phonème unique) en deux mores successives.

Le français est une langue dite à accent fixe, mais ne nous détrompons pas, même si l'accent n'a pas une fonction distinctive, les différents paramètres acoustiques de l'accent français sont: la durée, l'intensité, la hauteur, le timbre et les pauses. Bien que l'auditeur ne compte pas sur ces paramètres pour appréhender le message, ceux-ci ont un rôle linguistique.

La détermination des groupes accentuels est difficile en français, car cette notion ne se fonde pas sur la notion de mot. S'il s'agit d'une expression figée, plusieurs mots peuvent correspondre à une seule unité de sens, par exemple: *des sans culottes* et parfois à deux: *ils se baignaient sans culottes*.

Tout groupe de mots étroitement liés par le sens et non séparés par une pause, est susceptible d'être traité comme une unité accentuelle unique, donc doté d'un seul accent. (Garde 1968: 54)

Nous distinguerons donc deux types d'accent qui désignent des réalités différentes sur le plan structural: l'accent primaire, qui actualise un accent lexical, est marqué par un allongement de durée significative. Et les accents secondaires, des fonctions énonciatives, expressive et/ou rythmique, sont l'intensité et la fréquence fondamentale.

3. L'accent primaire et l'accent secondaire

Le latin avait un accent tonique de mot, et cet accent était distinctif. Le français ne l'a pas conservé et, un des changements qu'a subi cette langue, du point de vue accentuel, est le passage d'une accentuation de mot à une accentuation de groupe de mots. Le mot n'est pas autonome au point de vue d'accent. Dans l'énoncé les mots sont liés selon des règles de liaison. L'accent a une fonction distinctive en espagnol, puisqu'il permet de distinguer les homophones aux propriétés morphologiques différentes: *cerro* / *cerró*.

Il existe toute une terminologie pour décrire l'accent: accent tonique, atone, objectif, interne, lexical, accent de groupe, accent de mot... Cette abondance de termes dévoile sans doute la difficulté que l'on rencontre lorsqu'il s'agit de décrire l'accent en espagnol. On dit que l'accent retombe toujours sur la dernière syllabe d'où les termes: accent de mot et accent lexical.

Selon M. Grammont (1938), N. S. Troubetzkoy (1949), G. Faure (1971), H. Meschonnic (1982), P. Mertens (1993), la notion d'accent de mot en français peut être considérée comme pure abstraction, l'accent étant essentiellement un accent de groupe.

Rossi affirme:

L'accent interne est déterminé par des contraintes lexicales et assume une fonction morphologique, tandis que l'accent externe ou secondaire, est conditionné par des contraintes pragmatiques et/ou rythmiques. (Rossi, 1985)¹

L'accent est considéré inhérent à certains phonèmes, c'est-à-dire que les morphèmes lexicaux sont générateurs d'accent. M. Rossi, en s'appuyant sur les travaux consacrés à l'accentuation en russe de P. Garde, introduit le concept d'*accentème* pour désigner une représentation abstraite qui entre dans la définition des morphèmes et détermine la présence d'un accent lexical virtuel. Donc, l'accent a une fonction distinctive puisqu'il permet de distinguer les homophones aux propriétés morphologiques différentes. Par exemple: /d?/ est accentuable s'il s'agit du morphème lexical *dent*, il ne l'est pas lorsqu'il correspond au morphème grammatical *dans*. Bien qu'un interlocuteur, même illettré, le fait grâce au système contextuel qui lui transmet le message. Les morphèmes qui possèdent l'accentème peuvent justifier la présence d'un groupe intonatif, tandis que les mots fonctionnels sont atones. Les morphèmes grammaticaux n'ayant pas d'autonomie suprasegmentale ne peuvent pas former à eux seuls un groupe intonatif.

«L'enfant qui pleure dans son berceau a mal aux *dents*».

1. Les unités prosodiques- accentuelles et intonatives- participent à la structuration linéaire et hiérarchique de l'énoncé: fonctions syntaxique et énonciative.

Dans cette perspective, M. Rossi (1979) signale qu'en français, l'accent primaire est toujours réalisé sur la dernière syllabe pleine à droite. Cet accent primaire est donc un accent de groupe qui organise le continuum sonore, segmente la chaîne parlée en unités prosodiques en vertu d'un jeu de contraintes syntaxiques et rythmiques. Il contribue ainsi au décodage de l'énoncé en unités linguistiques successives.

Un accent secondaire peut être réalisé aussi bien sur des mots outils que sur des mots lexicaux, sur des mots courts que sur des mots longs. Il s'agirait au sens générique du terme d'une distribution variable. La mobilité de cet accent est considérée comme un phénomène de régulation rythmique. M. Rossi postule l'existence de plusieurs accents secondaires fonctionnellement différents. Ces accents seraient conditionnés par des contraintes de nature rythmique, pragmatique et expressive.

– L'accent rythmique: sa réalisation est liée à un décompte syllabique, elle évite la succession de deux accents dans un même groupe prosodique (ex: dans *mouton blanc*, l'accent final du premier mot est déplacé sur sa première syllabe pour éviter une 'collision accentuelle, il s'agit d'un transfert accentuel²).

– L'accent énonciatif, ou accent de focalisation (ou accent d'insistance, rhétorique, oratoire, intellectif, didactique) tombe sur la première syllabe accentuable du groupe si la syllabe initiale du premier mot lexical commence par une consonne (ex.: la voiture). Il en est de même si le mot à initiale vocalique est précédé d'une occlusive laryngale, ou s'il y a enchaînement consonantique avec la consonne finale du mot qui précède (*l'enfant*, les *enfants*). Dans les autres contextes, l'accent frappe la deuxième syllabe du mot (ex.: *appartement*).

La portée de cet accent est donc à la fois le mot et l'énoncé. L'accent énonciatif participe à la hiérarchie informative, il se plie au poids sémantique des mots en contexte et à leur importance effective dans le message, en détachant une unité particulière.

– L'accent emphatique relève de l'expressivité. Les morphèmes expressifs n'ont pas de fonction focalisante comme l'accent énonciatif, mais dispose d'un contenu supplémentaire. Ainsi, l'énoncé: *Recommencer la disserte?* En prononçant sur un ton aigu la première syllabe du mot *disserte* rajoute une information à l'énoncé: *Tu penses vraiment ce que tu dis?* L'intonation véhicule un contenu supplémentaire au contenu de l'énoncé en soi.

Pour montrer l'importance de l'accent secondaire, nous avons choisi un corpus qui nous semble intéressant. Il s'agit d'une séquence du film *Germinal* d'après le roman d'Emile Zola. Ce film a été tourné en 1993 sous la direction de Claude Berri en collaboration avec le fonds Eurimages du Conseil de l'Europe, Centre de la Cinématographie du Ministère de l'Éducation Nationale et de Canal

2. Lacheret-Dujour, Beaugendre (1999: 44).

+. Gérard Depardieu, Miou-Miou, Renaud, Jean Carmet, Judith Henri, Philippe Desboeuf dans les rôles principaux, et qui illustrera l'importance de l'accent secondaire dans le discours.

Cette étude aurait pour tâche de mettre en relief le poids sémantique de l'expressivité de l'accent secondaire. Nous allons tenter de relier cet accent et son 'poids' dans le dialogue suivant. En effet, si l'accent primaire est un accent régulier, attendu, l'accent secondaire est variable. Il y a plusieurs façons d'ajuster un énoncé, le locuteur a ses propres stratégies, privilégiant certains niveaux de construction au détriment d'autres. Le locuteur focalise certains éléments de la phrase pour les mettre en relief tout en les détachant des autres.

Les différences sociales, les professions, l'âge des interlocuteurs touchent la prononciation et même la grammaire de certains milieux. Durant cette période, quiconque appartenant à la bourgeoisie, arrivait vite à distinguer sa façon de s'exprimer d'un parler populaire, observable surtout par sa syntaxe et sa prosodie. Parmi les facteurs qui déterminent la réalisation des sons dans la chaîne parlée en français du XIX^{ème}, excepté les facteurs d'ordre social, stylistique, psychologique ou autres, on distingue l'assimilation, l'harmonisation vocalique, l'articulation relâchée.

La grève éclate dans les mines: la conjugaison d'un excès de production, la baisse des prix, une diminution de la demande et l'apparition des premiers mouvements de contestation sociale, la favorisent. Personne n'est fautif. Le directeur de la mine reçoit une délégation de mineurs qui, à bout de force et de patience, se présente chez le 'patron'. La direction non seulement vient de baisser les salaires mais aussi pénalise les mineurs pour des défauts de boisement qui provoquent des accidents...

Le directeur les reçoit dans un salon luxueux mais sombre, au fond une cheminée allumée. Le dos retourné, il s'adresse aux mineurs puis, lentement se retourne et d'une voix glaciale interpelle tous les mineurs:

- *Alors?* // Qu'avez-vous à m(e) dire?

[Silence, personne n'ose répondre, tous les regards se retournent vers Meheu.]

[Le directeur, apparemment surpris, le regarde froidement.]

- *Comment?* // C'est vous?

- *Vous?* // un ouvrier [...] coup de pioche.

[Il focalise la question sur Meheu, tout en employant un ton accusateur. Il le connaît et croit pouvoir le manipuler, et ainsi maîtriser la situation.]

[Mais Meheu prend son courage à deux mains et répond]:

- Monsieur le directeur // C'est / justement parce que / je suis un homme tranquille, // auquel / on n'a rien à reprocher // que mes camarades m'ont choisi.// [...] Monsieur le directeur.// Nous voulons *seulement* la justice.

[Au début le débit est très rapide et la voix à peine perceptible, il se sent en situation dominée. Mais au fur et à mesure, Meheu hache légèrement ses mots, il ose même appuyer sur les deux derniers et va jusqu'à casser l'accent].

Son adversaire n'en est pas dupe, il change de stratégie:

– [...] - Comment va Jeanlin? //

[L'intonation, le ton du directeur, délibérément bienveillant, paternaliste, trouble, désarment momentanément Meheu.

[Le directeur joue le rôle de 'protecteur' en lui demandant des nouvelles de son fils. Le jeune garçon de Meheu, blessé à la suite d'un accident dans la mine, est hospitalisé. Meheu, déconcerté, redevient l'ouvrier qu'il est et perd soudainement le courage qui l'avait poussé à s'ériger en porte-parole des mineurs. Le directeur en profite et immédiatement, il relance ses menaces].

– *Réfléchissez // mes amis // une grève est un désastre pour tout le monde.// Avant une semaine vous mourrez de faim. J'ai confiance en votre sagesse.*

– *Je suis convaincu que // lundi au plus tard // vous serez tous redescendus.//*

[La confrontation avec 'l'adversaire' est masquée par l'intonation du discours mais le malheur les guette, et sur un ton apologétique, le directeur annonce leur 'mort', celle de leur famille, il insiste sur leur faiblesse.

Le ton s'élève, la mise en relief des syllabes manifeste le mépris qu'il a envers les mineurs. Le directeur prophétise leur soumission, les domine, ils ne pourront rien contre lui, c'est le patron].

[Nous observons une longue pause qui accroche le spectateur et le plonge dans l'angoisse des mineurs.]

Nous l'avons remarqué, Meheu hésite, respire pour prendre des forces, les silences reflètent son désarroi. En revanche le directeur contrôle la situation, les pauses augmentent sa force, il déguise sa voix pour décourager le porte-parole des mineurs.

Les silences délibérés marquent les différents statuts psycho-sociologiques des interlocuteurs. Le non verbal tient une place essentielle et significative, évidemment le spectateur est conscient de l'intention du locuteur. Ceci nous montre que la prosodie doit être interprétée en fonction du contexte intonatif et des rapports entre locuteurs.

En guise de bilan, pour clore cet exposé rapide sur le système accentuel du français et sa valeur stylistique, nous pourrions dire qu'en français, tout le problème de l'accent est celui de la délimitation des groupes rythmiques. En effet, il n'existe pas de règle pour les définir. C'est pourquoi l'enseignement du FLE doit s'articuler à cette maîtrise.

Les deux types d'accent dont nous avons parlé désignent donc des réalités différentes sur le plan structural. L'accent primaire, qui actualise un accent lexical, est marqué par un allongement de durée significative. Et les accents

secondaires des fonctions énonciatives, expressive et/ou rythmique, sont l'intensité et la fréquence fondamentale.

Je souhaiterais, pour terminer, insister sur le fait que l'enseignement d'une bonne intonation du français s'avère essentielle à la compréhension de la langue car elle facilite le découpage des énoncés en unités perceptuelles liées à une signification.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CARTON, Fernand (1997): *Introduction à la phonétique du français*, Paris: Éditions Dunod.
- CUTLER, A. *et al.* (1986): "Prosodie in situation of communication: salience and segmentation". Dans *12^{ème} Congrès international des sciences phonétiques Aix-en-Provence*: Université de Provence.
- DELL, F. *et al.* (1984): *Forme sonore du langage. Structure des représentations en phonologie*. Paris: Hermann.
- DUEZ, D. (1991): *La pause dans la parole de l'homme politique*, Paris: CNRS.
- GARDE, P. (1968): *L'accent*. Paris: Presses Universitaires de France. (Coll. 'Sup', série 'Le linguiste').
- GUAÏTELLA, I. (1991): *Rythme et parole: comparaison critique de la lecture oralisée et de la parole spontanée*. Thèse de doctorat, Université de Provence.
- LACHERET-DUJOUR, A; BEAUGENDRE, F. (1999): *La prosodie du français*. Paris: Éditions du CNRS.
- LEHISTE, I. (1970): *Suprasegmentals*, Cambridge:, MIT Press.
- MERTENS, P. (1987): *L'intonation du français: de la description linguistique à la reconnaissance automatique*, Thèse de doctorat, Université de Louvain.
- MESCHONNIC, H. (1997): *Critique du rythme*, Paris: Verdier.
- MOREL, M.-A. (1995a): "L'intonation exclamative dans l'oral spontané", *Faits de langues* 6.
- NERVAL, G. de (1967): *Sylvie; Les Chimerès; Aurélia*. Paris: Bordas.
- PASDELOUP, V. (1990): *Modèle de règles rythmiques du français appliqué à la synthèse de la parole*. Thèse de doctorat. Université de Provence.

- ROSSI, M. (1979): “Le cadre accentuel et le mot en italien et français”. Dans *Problèmes de prosodie*. Pierre Léon et Mario Rossi (eds.). [Montréal]: Didier.
- ROSSI, M. (1985): “L’intonation et L’organisation de L’énoncé.” *Phonetica* 42, 135-153.
- ROSSI, M. *et al.* (1981a) *Vers une théorie de l’intonation*. Paris: Klincksieck.